

GROUPEMENT DES PARLEMENTAIRES - BRUXELLES-BRABANT WALLON

Procès-Verbal n°01

Séance du 01/09/2025 à 19h30

Présents: Yves Van Wallendael, Président, Patrick Gillard, Vice-Président, Jean Louis De Greef, Secrétaire, Claude Dujardin, Trésorier, Yves Lamy, Fabien Muylaert (en visio-conférence), Laurent Monsieur, Olivier De Roy, membres.

Invités: Olivier Monsieur, Président du CPBBW et Jean-Pierre Delchef, Président de l'AWBB (tous deux en visio-conférence)

En raison de la participation de notre président à une réunion du département Compétition, en visio-conférence, la séance est ouverte à 19h40.

Monsieur Patrick Gillard, vice-président, prend la présidence de la séance.

Le groupement déplore le choix de la date pour cette réunion du département Compétition.

L'ordre du jour est parcouru.

1. Le procès-verbal n°13 du 11 juin 2025 est approuvé.

2. Correspondance : celle-ci est parcourue et discutée

- en ce qui concerne le tableau des montées et descentes communiqué par le CP et reçu le 15 août 2025, il y a une erreur dans le nombre de montants de P3 vers la P2 (il y aura 5 montants vers la P2 au lieu de 4) ; suite à notre intervention, le tableau sera adapté par le Comité provincial

3. Suivi des points abordés antérieurement.

3.1 Lancement d'un appel aux candidatures dans divers départements pour lesquels nous n'avons aucun représentant et lancement d'un appel pour une deuxième candidature pour le département Détection et formation :

La candidature de Monsieur Fabien Muylaert, parlementaire, sera introduite auprès du département Détection et formation. Il n'est donc plus nécessaire de lancer d'appel à candidatures.

3.2 Nouveau règlement d'homologation des terrains-suivi, suite à la réponse de l'AWBB : l'élaboration d'un règlement est toujours en cours. Le président de l'AWBB précise que la démarche s'effectue par niveau de compétition, national, régional, provincial et que dans un premier temps, il a été convenu de se pencher sur le niveau national, ce qui impose une concertation avec Basket Vlaanderen.

3.3 Plaquette GD, Mise en application cette saison-Communication aux clubs : l'utilisation de la plaquette et le tracé d'une nouvelle ligne visant à modifier les règles de remise en jeu après un temps mort dans les 2 dernières minutes sont d'application à dater de cette saison. L'AWBB est en pourparlers avec un fournisseur de plaquettes.

4. PC53 Ter : listes de joueurs – impact – discordances - Info parue dans la Newsletter 1123 du 1er août 2025 : le groupement se félicite de l'intervention de son président auprès de la commission législative qui a mené à une mise au point définitive par l'AWBB dans sa newsletter n°1127 du 29 août 2025. De plus, la modification du PC 53ter rend nécessaire une clarification et une coordination des textes en vigueur aux niveaux AWBB et Basketball

Belgium au sujet de l'alignement des joueurs.

5. Bilan de l'assemblée générale du 14 juin 2025.

Le groupement est satisfait du déroulement de l'Assemblée Générale et des décisions prises.

(Monsieur Yves Van Wallendael rentre en séance et reprend la présidence.)

6. Tour de la Province.

- **Nouvelles règles U14 fixées par la Direction Technique, parues dans la newsletter n°1125 du 15 août 2025** : le groupement transmettra ses questions à la Direction, à savoir :

- parution tardive des règles
- quid de l'impact sur l'arbitrage (peut-on demander aux arbitres de vérifier les aspects tactiques et sanctionner les manquements, en plus du respect du code de jeu?)
- quid de l'information correcte aux clubs (le président de l'AWBB confirme qu'un mail comprenant les nouvelles règles sera adressé à tous les coaches diplômés par la DS)

- **Courrier du président de l'AWBB, Jean-Pierre Delchef, relatif à :**

1. L'organisation de l'Open Day en P1 Messieurs : le désistement du club organisateur initialement désigné pour des motifs dépassant l'entendement a entraîné une modification complète du planning ; les matches ont été répartis sur 3 sites différents ce qui fait perdre à cette journée son crédit et son caractère d'Open Day; le Comité provincial n'a pas retenu l'option d'organiser tous les matches sur deux terrains d'un club ayant accepté l'organisation, simultanément dans une seule infrastructure, ce qui perdait aussi de son intérêt ; l'organisation de l'Open Day par un club n'appartenant pas à l'élite provinciale s'est déjà produite par le passé ; de plus, le club initialement désigné n'appartenait pas non plus à l'élite provinciale.

2. L'organisation de l'Open Day en Dames : seulement 2 heures sont prévues par rencontre, ce qui risque d'être court, en termes de respect du timing ; le Comité Provincial assure qu'un quart d'heure de battement sera assuré, si nécessaire afin de garantir un échauffement suffisant.

3. Le remplacement du RB Tubize (P1H), qui a déclaré forfait général le 18 août 2025, par les Runners (P2H) : décision du Bureau du Comité Provincial du 28 août 2025, parue dans la newsletter n° 1127 du 29 août 2025

Outre des considérations de fond et de forme, il ressort dudit PV que les clubs de HP1 n'ont pas été préalablement consultés pour savoir si ils marquaient leur accord quant au remplacement de Tubize par Runners. Le Comité Provincial adressera donc, d'urgence, un courriel à tous les clubs de P1 pour accord de cette décision et sollicitera, le cas échéant, l'avis du groupement des Parlementaires comme prévu par le PA 74.

En fonction du résultat de la consultation des équipes de P1H, le nombre de descendants devra être modifié.

(Olivier Monsieur quitte la séance)

7. Rapports de nos représentants siégeant dans les différents départements nationaux et régionaux.

- Commission législative : réunion du jeudi 28 août 2025 : interprétation et clarification concernant le lien entre le PC53 et les compétitions nationales. Clarification transmise à la Direction de l'AWBB et parution de la clarification dans la Newsletter 1127 du 29 août 2025

8. Examen des rapports des différents comités et conseils.

Pas d'observations.

9. Divers

- Olivier De Roy : Nouvelle dénomination du R. Anciens 13 BC en Anderlecht BB : risque de

confusion avec Anderlecht Basket Ball : étant donné que ce club (Anderlecht BB, ex R. Anciens 13 B.C.) n'a qu'une équipe de R2 et pas d'équipe de jeunes, la confusion n'est pas possible. Néanmoins, il convient de ne pas perdre de vue les dispositions du CSA à ce sujet (art. 2:3, § 1er, al. 2, qui traite de la dénomination qui peut porter à confusion)

- Olivier De Roy : Désaffiliation du joueur professionnel autre que jeune : celle-ci peut être accordée si le-la joueur-euse a joué en coupe ; il y a une discordance avec la convention AWBB-VBL, qui n'autorise pas de changement de ligue si le joueur-la joueuse a joué un match de coupe, en plus du championnat. Solution : Nécessité de modifier les termes de ladite convention. Le président de l'AWBB répond que ladite convention est en cours de révision et que ce point pourra y être repris.

- Olivier De Roy : changement d'un club AWBB vers un club BVL (ou inversement): possibilité d'effectuer un aller-retour AWBB-VBL-AWBB et inversement pour contourner les règles AWBB: solution: mentionner dans la convention que le passage d'une ligue à une autre ne peut s'effectuer qu'une fois par saison.

La séance est levée à 22h30.

Le Président,

Yves Van Wallendael

Le Secrétaire,

Jean Louis De Greef